



Lmde refuse le remboursement

Par **capriana**, le **26/06/2012** à **14:04**

Bonjour,rnrnJ'ai du paye pour ma fille des lunettes 425 euros depuis janvier 2012rnLe tout a été présenté à LMDE rue Riquet e Toulouse début mars.rnrnrnNe connaissant pas le délai de traitement en avril j'ai envoyé un premier mail à LMDE en demandant des nouvelles de ce remboursement de 8 euros qui permettrait par la suite un veritable remboursement par la mutuellernrnSans aucune réponse, j'ai appelé (28 fois) lmde toulouse. Un enfer pour avoir qqun au bout du fil.On m'a répondu que le delai de remboursement etait de 3 mois.rnrnAu bout des 3 mois j'ai renvoyé un mail. Comme pour le premier, aucune réponsernrnAujourd'hui je rappelle (cela va faire 4 mois la semaine prochaine que le sous traitant lmde n'a pas été capable de traiter le dossier) . ils doivent encore travailler avec l'Afrique pour que le service soit aussi mauvais. En plus, il ne trouve aucune trace de ce dossier remis en mains propres dans l'agencernque faut il faire?rnrnJe vais bien evidement demander à ma fille de changer de toute urgence de LMDE et à d'autres aussi . C'est inadmissible cet organisme ne devrait pas existerrnrnmerci

Par **pat76**, le **26/06/2012** à **19:41**

BonjourrnrnVous attendez que le délai de prescription soit passé pour envoyer une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous réclamez ce qui doit vous revenir?

Par **capriana**, le **28/06/2012** à **12:42**

Bonjour rnrnLe délai est dépassé. 1er mars fin juin ca fait 4 mois au lieu de 3 que lmde se

donne comme delairnla question est que je ne sais pas à qui adresser la RAR. Lmde ne répond jamais aux courrier.nrnje vous remercie pour votre réponse

Par **pat76**, le **28/06/2012** à **16:45**

BonjourrrnVous avez une adresse où envoyez votre courrier recommandé dans lequel vous faites votre mise en demeure.nrnpeut importe qu'il y ait une réponse ou pas.nrnLe principal étant d'envoyez ce courrier et qu'il y ait le retour de l'accusé de réception, cela signifiera que votre vendeur l'a eu.nrnEnsuite, si il n'y pas de remboursement, vous pourrez engager une action en justice.

Par **Neral**, le **02/01/2013** à **14:49**

ça ne choque personne que cette personne fasse référence à l'afrique pour supposer que le travail soit mal fait...rrnJe suis française d'origine africaine et je suis choquée par votre propos car je suis moi aussi malmenée par la lmde.nrnVous avez des propos honteux.